

27.—Ressources des houillères canadiennes, par provinces et sortes.¹

(Tonnes métriques de 2,204 livres).

Provinces ou régions.	Veines d'un pied et plus, à une profondeur de 4,000 pieds.						Veines de deux pieds et plus, de 4,000 à 6,000 pieds de profondeur.	
	Réserve certaine.			Réserve probable.			Réserve probable.	
	Calcul basé sur l'épaisseur et l'étendue constatées.			Estimation approximative.			Estimation approximative.	
	Superficie en milles carrés.	Sortes. ²	Milliers de tonnes.	Superficie en milles carrés.	Milliers de tonnes.	Superficie en milles carrés.	Milliers de tonnes.	
Nouvelle-Ecosse.....	174	B	2,188,151	204	4,911,817	73	2,639,000	
Nouveau-Brunswick...	-	B	-	121	151,000	-	-	
Ontario.....	-	L	-	10	25,000	-	-	
Manitoba.....	-	L	-	48	160,000	-	-	
Saskatchewan.....	306	L	2,412,000	13,100	57,400,000	-	-	
Alberta.....	25,300	L	382,500,000	56,375	491,271,000	203	12,700,000	
		B	3,223,800		182,183,600			
		A & B	669,000		100,000			
		A & B	23,771,242	6,196	44,907,700	11	2,160,000	
Colombie Britannique..	439	L	60,000		5,136,000			
		A & B	-	2,840	250,000			
Yukon.....	-	L	-		4,690,000			
Territoires du N.-Ouest	-	L	-	300	4,800,000			
Iles Arctiques.....	-	B	-	6,000	6,000,000			
Total.....	26,219	-	414,804,193²	85,194	301,986,117	287	17,499,000	

¹ Voir "Houille, coke et sous-produits," publié par le Bureau Impérial des Ressources Minières.

² La houille de toutes sortes, extraite des mines de l'Alberta jusqu'en 1911, s'élevant à 20,000,000 tonnes, a été déduite. A=Anthracite, B=Bitumineuse, L=Lignite.

En raison de la crise qui sévit au cours des dernières années de la guerre, aggravée par la réduction de la production aux Etats-Unis, le gouvernement canadien nomma à la date du 12 juillet 1917, un contrôleur du charbon pour le Canada, avec mission d'abord, de stimuler les arrivages de charbon au pays, et plus tard, ses attributions ayant été étendues, d'exercer son contrôle sur les cours et sur l'extraction dans les mines canadiennes. Les pouvoirs de ce contrôleur prirent fin en mars 1919, mais dans l'été de 1922 on jugea nécessaire de rétablir un organisme spécial en vue d'une disette de houille qui commençait à se faire sentir. La Commission du charbon, présidée par le sous-ministre du Département des Mines, fut instituée le 25 novembre 1922, dans le but de procéder à une étude systématique de la situation du Canada et de suggérer les mesures à prendre; cette commission publiait en 1923 un rapport préliminaire; postérieurement, et en collaboration avec le ministère des Mines, elle a également publié plusieurs études sur certains combustibles, notamment un rapport intitulé: "Le coke comme combustible ménager dans le Canada central", qui vit le jour en 1925.